

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 15 février (15/02/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine HEMERY (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Maryse BAULU), **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Jérôme VALETTE est nommé secrétaire de séance.

ENFANCE

12 – 15 février 2018

12. *Convention entre la Commune et l'Institut Médico Educatif (IME) Pierre Sarraut*

Rapporteur : Madame GARRIGUES.

CONSIDÉRANT que la commune de Moissac mène un projet d'inclusion des enfants en situation de handicap sur les structures d'accueil de loisirs municipales depuis septembre 2014.

CONSIDÉRANT que le 9 avril 2015 avait été signée une charte de déontologie avec différents partenaires institutionnels.

CONSIDERANT que les enfants participant à ce projet sont issus du bassin Castelsarrasin-Moissac et que certains ont déjà fréquenté l'ALSH municipal de Montebello.

CONSIDERANT qu'afin de faciliter l'inclusion de ces enfants en milieu ordinaire, les éducateurs ou éducatrices de l'IME Pierre Sarraut accompagneront les enfants et leur venue sera préparée en amont avec les équipes d'animation municipales.

CONSIDERANT que la précédente convention avec l'IME Pierre Sarraut est arrivée à échéance le 31 décembre dernier.

CONSIDERANT qu'il convient de signer cette convention pour permettre aux enfants du bassin de vie Castelsarrasin – Moissac suivis par l'IME Pierre Sarraut, de s'inclure sur les temps extrascolaires dans les meilleures conditions possibles,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Moissac et l'IME Pierre Sarraut

Pour copie conforme

Moissac le 16 février 2018

Le Maire

Jean-Michel HENRYOT